HARANGVE DE L'AMATEVR DE IVSTICE,

AVX TROIS ESTATS.

M. DC. XV.

HARANGVE
De l'Amateur de Iustice,
AVX TROIS ESTATS.

C'Est de vous (Messieurs) que nous esperons que la iustice sera remise en la possession de son ancien patrimoine, d'où elle a esté honteusement banie par ceux de nostre siecle : C'est de vous que nous attendons le restablissement de son ancienne Noblesse enfermee dans les coffres de l'ignorance, liée & garottée d'vne chesne à la Persienne : souuenez vous que c'est elle qui a faict autres fois florir toutes ces belles Republicques payennes, dont vous auez tiré vos loix, celle de Rome, d'Athene, & de Lacedemone ne se sont elles pas perdues en la perdant ; prenez garde qu'il n'en arriue autãt à la vostre, car elle commance à se lasser d'endurer, si vous ne donnez ordre qu'elle ne soit remise en sa premiere splendeur. Pleust à Dieu que ceux qui sont pourueus de ses offices, sceussent bien praticquer ces belles leçons, que Dieu leur a dictées par la bouche de ses Prophetes & Apostres. Iuges, voyez ce que vous faictes, car ce n'est point le iugement des hommes que vous exercez, mais celuy de vostre Dieu, & selon que vous iugerez, ainsi serez vous iugez : Et de rechef, Faictes Iugement & Iustice, ou autrement i'ay iuré en moy que vostre maison sera deserte. Elles leur seroient fort faciles à mettre en vsage, s'ils auoient tant soit peu d'experience aux affaires, & suiuoient les loix : c'est à

dire ſi la loy dominoit, non pas eux la loy. Et à la verité nous dirons, que la Republique laquelle eſt la mieux ordonnee & policee, & celle en laquelle domine non tous indifferemment ou pluſieurs, ains celle en laquelle la loy ſeule domine: car elle n'eſt iamais pouſſee d'aucune affection, elle ne ſe courouce point, elle ne hait perſonne, elle n'eſt point ſaiſie d'ambition, elle aime tous egalement & les fauoriſe, & tandis qu'elle domine, elle n'endure point qu'aucun ſ'eſleue par ambition, pour conduire le peuple à ſon plaiſir, mais elle gouuerne ſagement la Republicque: C'eſt pourquoy le Iuriſconſulte Pomponius, l'appelle vne promeſſe & obligation commune de la Republique; & Ariſtote qu'elle eſt le commun conſentement du peuple, lequel ordonne par eſcrit comme chaſque choſe ſe doit faire ou non faire: ainſi auſſi Ciceron, qu'elle ordonne ce qui eſt iuſte & bon, & deffend ce qui eſt mauuais: à quoy ſ'accorde ce que dit le Iuriſconſulte Modeſtinus, que la force & vigueur de la loy eſt commander, deffendre, punir, & permettre. Et certes les Magiſtrats qui l'ont violee & violent encores tous les iours, doiuent bien penſer que l'œil de la vengeance ne dormira pas touſiours. Ceux qui ont droict de iuſtice, comme pluſieurs Seigneurs debuoient bien cognoiſtre ceux leſquels ils commettent pour l'exercer: car de là vient vn grand bien à leurs ſubiects ou vn tres-grand mal ainſi donc, Seigneurs, lors que les offices des Iuges vacqueront en vos iuſtices, donnez les places de iudicature à gens qui en ſoient capables & dignes, vous ſerez les premiers qui en receburez les

fruicts, & vos ſubiects les ſeconds. Dauentage vous ferez voir à nos Roys la faute qu'ils font de vendre les Eſtats, voire des premiers de leur Iuſtice, & non ſeulement des Iuges & iuriſdictions Royales, & des iuges Preſidiaux, mais des Parlemens. Le Roy Loys douzieſme en fit le premier l'ouuerture pour les Eſtats de la chambre des Comptes, le Roy Frãçois apres la ſuiui, pour tous les Eſtats de iudicature, meſme des Parlemens, celuy à qui nous nous reſſentons tant redebuables d'auoir fauoriſé les lettres en France. Et le Roy Henry le Grand, duquel les loüanges ſont & ſeront à iamais eſpanduës iuſques aux derniers confins du monde, à la perſuaſion d'aucuns qui luy repreſenterent les grands deniers qui luy en viendroient les à rendus fiefs, faiſant financer par an aux Officiers le ſixieſme de leur eſtat. Miſerables qui tiennent des charges à ceſte condition, qui acheptent le temps qu'ils conſument à ſeruir d'vne ſomme qu'il faut qu'ils gaignent pour la payer, & ſi par ce moyen en rendant les eſtats, fiefs, c'eſt oſter aux gens d'honneur le moyen de pouuoir ſeruir leur pays, & ouurir la porte aux ignorans, c'eſt a dire à ceux qui auront plus d'argent que de ſcience. Helas où eſt-ce grand Preſident la Vacquerie, pour nous en faire des Remonſtrances, n'en naiſtra il point vn Phœnix de ces cendres pour nous entonner icy les diſcours, & nous apprendre que ce n'eſt point l'or & l'argent qui maintiennent les Roys & leurs eſtats: mais ces deux colomnes, la pieté & la Iuſtice. Heureux ceux qui ont tellement gouuerné leurs Prouinces qu'ils n'ont laiſſé apres eux au-

cun veſtige d'auarice & luxure. rochez inacceſſibles, fortereſſes imprenables & inexpugnables, bouleuers de iuſtice, quand aurons nous l'heur que noſtre Roy vous appellera par vos capacités, ſuffiſances, bonnes mœurs, & grande experience aux affaires: afin d'amanter toutes ſortes de moyens fort propres à tirer la verité du milieu des tenebres, diſcerner le iuſte de l'iniuſte, garentir les vefues & Orphelins de la foule & oppreſſion des profanes & impies. Les reformations commãcent quelquesfois par les parties les plus baſſes. doncques (Seigneurs) à qui le Roy à concedé les Iuſtices, ne cerchés les officiers du Roy dans les Iuriſdictions, qui rempliſſent leurs ſieges des appellations des ſentences qu'il auront eux meſmes données, pour ſe faire recepuoir pluſieurs fois aux parties & y proffitent en diuers temps; ny admettés point auſſi des Procureurs, des Sieges: car ils n'auront que l'habit des Iuges, qui eſt la robe qu'ils y porteront aux iours qu'ils iront exercer leurs charges, & peut eſtre qu'encores ils auront apprehenſion, d'enueloper leur ignorance d'vne ſoutane & d'vne robe: croyés moy ce sõt tous vautours enrobés, monſtres diformes, horribles & execrables, ayant bien au dehors la figure d'hommes, mais en effect & au dedans, ce ſont des vrays toreaux, des loups affamés, des beſtes farouches & ſauuages, qui ſe repaiſſent inceſſamment de chair humaine, eſcorchent le pauure peuple, le ſuccent iuſques aux entrailles, foulent le iuſte & l'innocent, tantoſt par faux contracts, tantoſt par mutilations des regiſtres, tantoſt par concuſſions & exactions treſ-pernicieuſes nous

voyons practicquer cela tous les iours à nostre grand regret, qui me meut de representer icy les qualités d'vn bon iuge, pour le choix que vous en ferez quand l'occasion s'en presentera, aucuns ont depeint la iustice couuerte d'vn grand voille & sans yeux, enquoy il me semble qu'ils luy font iniure : car sur toutes choses celuy qui est iuge, doit auoir les yeux clairs, voyans fermes & asseurez à la terreur des meschans : mais peut estre qu'ils ont voulu dire, que le Iuge ne doit se soucier des menaces, ny des prieres des grands, de ses parens, ny de ses amis, & qu'il doit destourner d'eux les lumieres chastes de la Iustice, de crainte que ses yeux ne soyēt esblouis & ne conuiēt, par ce qu'il doit faire iugement du bien d'auec le mal, & des innocens d'auec les coulpables, qu'il ne se laisse point corrompre, par les esperances, faueurs, proffits & telles autres especes de charmes plus dangereux que ceux des magiciens, que leurs yeux ne soyent point surpris, constants & asseurés comme ceux de Socrate, quand sans filler il regardoit le soleil, c'est à dire, Dieu du chef, duquel la iustice est née, le gouuernail & conduicte de laquelle il a commise au Iuge, ainsi Qu'a-Enée son vaisseau à Palinurus, qui pour si peu qu'il se descouure de l'equité, tombera precipité entre les Hyrtes & les rochers, ses yeux aussi peu desirans que ses mains continantes ainsi que disoit Pericles, habillé modestement d'habits deceus à sa charge, incorruptible, aueugle aux presens, qu'il soit tellement esgal enuers vn chacun, qu'il puisse iuger sans passion, & que la raison luy soit comme en la main le baston à l'aueugle, du-

quel il tatonne s'il n'y a point de pierre en son chemin contre laquelle il offense & blesse son pied : que selon Solon il aye les aureilles fort ouuertes, à celle fin de s'accoustumer à qui bien ou mal dire de luy, & ne fust esmeu des louanges ou des médisances du vulgaire, & mesme quelquefois à la façon d'Vllisse, il se boucha les aureilles de cire, & quelquesfois d'estre sourd, mais non lors qu'il exerce sa charge : bref estre tel que Perse le d'espeint en ces vers.

Ille sciat iustum, gemina suspendere lance
Ancipitis libræ, rectum discernat, vbi inter
Curua subit, vel cum fallit pede regula varo
Sitque potis nigrum vitio prefigere Theta.

Au surplus, nous donnons aussi l'aduis de Ciceron en son Oraison *pro Cluentio*; *nec lentum nimis etiam esse debere, ne litium faciat immortalitem, neque frigidum nimis indelictis plectendis purgandaque scelestis hominibus ciuitate* : mais nous voulons que le Iuge viue auec vne ame innocente, qu'il n'apprehende point la peine, qu'il ne soit point paresseux, ny qu'il se laisse trop aller, qu'il ne se face aussi trop redoubter, qu'il ne soit audacieux, mais bien temperé, qu'il ne soit trop precipitant, ne aussi trop estourdi, qu'il ne se laisse emporter à la collere, ny a trop grande compassion, qu'il ne se laisse fleschir, qu'il soit tousiours ferme, qu'il ne se laisse suborner : bref qu'il soit aussi homme de biẽ & aussi sage que celuy lequel a peine Apollo peut il trouuer entre mil. Quand nous le voudrons choisir, il ne faut point que nous ayons autrement esgard à sa parenté à son estre & creatiõ: mais seulement que nous regardions s'il a esté

nourry

nourri & allaicté du laict des mammelles de Iustice, laissant là les moyens qui ne sont que choses terrestres, caducs & perissables. Imitons ces anciens payens, lesquels estoient tous zelateurs de Iustice, ne la laissants point à l'abandon de qui la vouloit, ne l'exposoient point a l'encan, comme nous semblons faire auiourd'huy a toute sorte de personnes, ainsi qu'vne marchandise, dont on ne faict pas grand compte. Allexandre Seuere Syrien de natiō, bon Prince, guerrier, iusticier, pieux, & le premier Empereur Christicolle apres Adrian, n'a iamais permis, ne voulu souffrir, que les Estats de Iudicature se missent en vente; *necesse est* (inquit) *vt qui emit vendat : ego non patiar mercatores potestatum, quos si patiar damnare non possim : Erubesco enim punire illum hominem qui emit & vendit.* Voilá de belles paroles dignes certes d'vn tel Prince, lesquelles peuuent seruir d'exemples à nos Roys, qui maintenant ne sçauroient auiourd'huy punir iustement ceux qui ont charge sur vn peuple, s'ils commettent quelque iniustice, par ce que l'on peut dire que ce sont eux mesmes, qui leur en donnent le subiect, mettants en vente leurs Estats de iudicature, les deliurants aux plus chers & derniers encherisseurs, qui le plus souuent sont enfans de Marchans, qui n'auront iamais esté nourris en l'Eschole de vertu, & lesquels osent bien mettre tout leur auoir, ou bien peu s'en faudra en des Estats, pour exercer toute leur vie contre leurs consciēces toutes sortes d'impietés, ne se proposans, ne liberté, ne vertu pour leur but: ains seulement vne conuoitise de cheuances, auoir, & richesses, laquelle n'a borne ne mesure quelconque, ne aucun assouuissement, non plus qu'vn feu bien embrazé, ou vn creux abis-

me de mer, l'vn & l'autre insatiables de tout ce qui se peut mettre dedans. Mais le pis que ie voy, c'est que la plus part deux, sont ordinairement alliés les vns auec les autres, de sorte que si quelqu'vn deux a delinqué, il est impossible d'en esperer la punitiõ, & moins encores d'auoir Iustice, si on a quelque chose a desmesler auec eux, & si on en veut recuser vn, il faut par mesme moyen recuser tout le siege, comme nous voyons cela ariuer souuent. Es Estats du païs de Languedoc tenus à Montpellier, en l'an mil D.lvj. il fut arresté de remonstrer au Roy, qu'il luy plust ordonner, que les proches parens & alliez ne fussent admis en mesme siege ny en mesme court: Et quatre ans apres, les mesmes remonstrances furent faictes au Roy par les Estats de France tenus à Orleans, mais il est impossible d'y remedier maintenant, tant que les Estats soient perpetuels, & conserués par la Paulette. Il y a deux cens cinquãte ans & plus que le Roy Charles cinquiesme, & auparauant luy Philippe le Bel, Auoiẽt ordonné que nul ne fust Iuge au pays de sa naissance, conformement à l'Edit de Marc Aurele, lequel ordonna que nul ne fust Gouuerneur de son pays, ce qui fut depuis estendu auz conseillers assesseurs & gouuerneurs des Prnuinces, & fut tres-bien executé: comme il est encores en Espagne, & en la plus part des villes d'Italie, le Iuge ordinaire est estranger. Il y a quelque temps qu'aux Estats de Poulongne, les Ambassadeurs de Moschouie requirent la mesme chose: mais l'ordonnance de nos Roys a esté tost enseuelie. Et sans cercher les Edicts des Empereurs Romains, ne lisons nous pas dans les memoires de Cesar, que les anciens Gaulois, & mesmes ceux d'Autun auoient vne loy inuiolable, qui

deffendoit que les Magiſtrats fuſſent continués plus d'vn an & que deux d'vne famille ne peuſſent eſtre Magiſtrats, ny Senateurs enſemble, ny l'vn tant que l'autre qui l'auroit eſté viuroit. D'auantage la choſe qui plus doit eſtre recommandee à tous ſubiects en general, & a chacun en particulier, eſt la conſeruation du bien public. Et quel ſoin, quel ſoucy du biẽ public, peuuẽt auoir ceux qui ny peuuent auoir aucune part? comment auront ils ſoin de ce qui ne leur touche ny pres ny loin? Et ſi quelque homme de bien veut dire, faire, & entreprendre quelque choſe pour l'vtilité publicque, eſtant priué qui l'eſcoutera? qui le ſuportera? qui le fauoriſera? les hiſtoires nous aprenent, que preſque tous les Eſtats populaires ont eſté changés en Monarchies, pour auoir donné les charges & commiſſions plus long tẽps qu'il n'eſtoit beſoin: comme à Piſiſtrate en Athenes, a Phidon en la ville d'Argos, à Cypſele en Corinthe: à Denys en Syracuſe: à Panece en Leonce, à Phalaris en Ionie: & ſans aller ſi loin d'où ſont venus tous les Princes & Seigneurs d'Italie, ſinon que de la: ainſi que ces iours paſſés nous l'auons faict voir en certaines remonſtrances. Ce que preuoyant le dictateur Aemilius Mamercus, preſenta requeſte au peuple, qui paſſa en force de loy, par laquelle il fut ordonné que la cenſure deſlors en auant prendroit fin en 18. mois, qui eſtoit eſtablie pour durer cinq annees, & le iour ſuiuant il depoſa la dictature ne la voulant continuer plus d'vn iour, & adiouſta ceſte raiſon, *ut Sciatis quam mihi diuturna imperia non placeant*. Et à peu de temps de là, nous liſons que le Tribun Gabinius fut tué en plein Senat par les Senateurs meſmes, comme nous liſons en Dion, pour auoir fait decerner à

Pompee la commiſſion de la guerre Piraticque pour cinq ans: & rend la raiſon pourquoy il eſt fort dangereux d'octroyer les charges honorables trop long temps, parce [dit-il] que le naturel de l'homme eſt tel, qu'il meſpriſe vn chacun, & ne peut viure en ſubiect, depuis qu'il a long temps commandé: c'eſt ce que dit Caſſiodore quaſi en meſme ſens, *Antiquitas voluit prouinciarum dignitatem annua ſucceſsione reparari, vt nec diutina poteſtate vnus inſoleſceret, & multorum prouectus gaudia reperirent.* Et peut eſtre que ce fut l'vn des plus grands moyens de conſeruer l'Eſtat des Aſſyriens & Perſans, qui tous les ans changeoient de Capitaines & Lieutenans. Et cependant auiourd'huy nous voyons que les enfans par le moyen du droict annuel, ſont maintenus & gardés en la poſſeſſion des Eſtats de leurs peres, quelle folie ie vous prie : le pere peut eſtre ſera meſchant & ſçauant, & le fils ignorant ſera en ſa place : de ſorte que tous les iours nous tombons de fiebure en chaud mal, de dire qu'il ne ſera receu s'il eſt ignorant, c'eſt s'abuſer : veu qu'autant en pend à l'œil de ceux qui le reçoiuent ayant peut eſtre des enfans de telle Cathegorie, qu'ils veulent pouruoir ſemblablement auant ou apres leur mort. O que les republicques ſont heureuſes quand elles ſont gouuernees par gens de bien, prudens & ſçauans: car où la ſapience eſt, la iuſtice ne s'en peut pas eſloigner, & ainſi il ne s'y peut rien faire d'iniuſte ny de Tyrannie, mais où l'ignorance eſt, & le deffaut d'experience, ce ne ſont qu'arrogances, audaces, pratiques de toutes choſes contre tout droit & raiſon (ce qui eſtoit reproché aux Atheniens vn ardent deſir & appetit inſatiable de gain) tout y eſt en deſordre, d'autant que ſi le iuge ignorant ayme

auiourd'huy quelqu'vn, il le fauorisera, mais si le lendemain il luy à faict la moindre offense, il le condamnera, & n'y a aucun qui ne puisse faire de telles fautes, s'il est ignorant des loix & des sciences & qu'il ayt ceste opinion d'estre la loy mesme, de cela qu'il a puissance de iuger. Certes le gouuernement de tels iuges & Magistrats est tres dangereux, parce qu'ils foulent les plus nobles, & mesprisent les vertueux & sçauans, les vns estants poussés d'amour, de haines, d'animosités, ou de quelques affections particulieres, les autres d'esperance, de crainte, d'ambition ou d'auarice, iugent le plus souuent ce qui est inique, & ainsi ils ne sement toute leur vie, (comme dit le sage) que peruersité, mais aussi ils doiuent sçauoir qu'ils en moissonneront le tourment, & que la verge de leur indignation prẽdra fin. Vous aurés donc (Messieurs) assez d'affaires aux Estats, si vous voulez apporter vne reformation à la Iustice, que de parler de tels officiers, telle corde merite bien d'estre touchee & à besoing d'estre mise en bon ton, vous trouuerrez assez en France à qui commettre le maniement des affaires, nous auons encores, Dieu mercy, bon nombre de personnages, doctes & vertueux, nos prouinces, nos villes, vous en fourniront assez. Estant chose certaine & sans doute, que de gens de bien, & entiers, il ne sçauroit sortir, ny esclore autre chose que de bons conseils & aduis. Nous trouuerrons si nous voulons des Fabrices, des Publicoles, des Curies, des Calatins, des Cecinnates, des Attilles, pour les faire asseoir sur le Thròsne de la Iustice, & lesquels prefereront tousiours leur particulier au public. Helas bon Dieu! ne sçaurions nous veoir vne telle reformation en nostre pauure Frãce, n'aurons nous

iamais cet heur que de veoir les Estats non plus venaux. C'est de vous (Messieurs) que despendent telles affaires pour le bien de l'Estat. C'est à vous de remonstrer au Roy les maux que nous endurons tous les iours de ce costé là. Vous voyés comment ceux d'auiourd'huy à cause de la cherté de leurs offices, vendent la Iustice, vendent les Republiques, vendent le sang du paunre peuple, vendent les loix aussi, & consequemment ostent les loyers d'honneur, de vertu, sçauoir, pieté & de Religion, ouurants en plain iour la porte aux larcins, aux concussions, à l'auarice, Iniustice, ignorance, à l'impieté & à tous vices & ordures. Voila en vn mot que c'est que de la plus
part de nos iuges, & desquels Horace à tres bien sçeu dire, *Malè verum examinant omnes corrupti iudices*, ie dis la plus-part: car ie ne doute point qu'il n'y en ait encores d'enrr'eux, qni regrettent de voir telles choses: mais quoy ? que peut faire vn petit nombre, entre tant de corrompus, sinon que d'auoir recours à Dieu, & le prier d'auoir pitié de son peuple desolé, affligé, foulé, & ruiné par ceux qui ont l'authorité sur luy, où bien auctorisent ceux qui commettent telles impietez, sans se soucier du iuste, sans supporter la veufue, l'orphelin, sans reprimer l'insolence des vns & des autres, sans guerdonner la vertu & integrité de ceux qui le meritent. Ce sont a proprement parler torrens de nature desbordee & accessiue, lesquels apres auoir rompu la leuee d'equité & de bonté, viennent à s'espandre parmy les campagnes, rauager pour vn temps les semences de iustice, atterrer ses moissons toutes entieres, iusques à ce que finalement ils se vont perdre & précipiter dans cét abisme espouuentable duquel parle Virgile.

tenent media omnia Syluæ
Cocitus-que Sinus Labens circonfluit atro.

Par faute de voir bien à l'œil ceste iustice diuine, laquelle auec des yeux en plus grãd nombre Qu'argus, penetre au dedans de leurs pensées profanes, & à la mienne volonté que ces gẽs là se voulussent vn peu arrester à cõsiderer, qu'elle a esté ceste iustice si curieusement obseruee par le paganisme, ils n'y trouueroien tque toute equité & droiture, nous en auons encores leurs loix, lesquelles sont plus diuines qu'humaines. D'auantage, s'ils vouloient s'enquerir où est ce grand Alexandre ce grand Cesar, ce grand Charlemagne, & tant d'autres Roys, ils seront estonnés de se souuenir quels ont esté leurs Estats, ce Lyrique payen a bien chanté leur honneur.

Nullus argento color est auaris
Abdite terris inimicæ Lamna
Crispæ salusti nisi temperato
Splendeat vsu.

Qui consistoit principalement en effects charitables, l'vn desquels & le principal estoit d'auoir l'affection vers les pauures, les soustenir, & par aumosnes releuer leurs necessités; ainsi en doibuent vser ceux qui ont auctorité sur vn peuple, escouter la plainte d'vn pauure plustost que celle d'vn riche, c'est à dire le preferer sans tant le faire dameurer à leur porte, non tant soubs esperance de gain que pour l'amour de la vertu: imitans en cela Traian ce grãd Empereur Iusticier, lequel est a bõ droit loué des historiens, de ce qu'estant à cheual pour aller à la guerre, il mit pied à terre pour ouyr la plainte que luy vouloit faire vne pauure femme. Bel exemple certes pour ceux qui se meslent de gouuer-

ner la iustice, lesquels s'ils veulent faire le semblable, c'est à dire, s'ils sont amateurs d'equité & zelateurs de Iustice, ils doibuent auoir esperance certaine de ne mourir iamais que pour viure dans le Ciel. Pour conclusion suiuons tousiours la Iustice, restablissons là comme elle estoit du temps de nos anciens peres, embrassons là, sans en iamais quiter la prise, à l'exemple de ces grands personnages Payens, lesquels biẽ qu'ils n'eussent la vraye cognoissance de nostre Dieu: toutesfois il s'est seruy deux, pour faire admirer sa bonté & iustice, par des gens bien versés, & qui ont laissé apres eux vne memoire eternelle de leurs actes vertueux à tout le genre humain faisons eslection de gens suffisans & capables, soit en exemple de bonne vie pour l'administrer: n'allons point cercher ceux qui n'ont que la bourse en la main & rien autre chose pour leur donner des charges, afin de se faire bonneter, craindre sans raison, & exercer toutes sortes d'impietés, mais ceux là tant seulement, *Quorum Spectata & nobilitata virtus non solum natura corroborata, sed etiam disciplina putabatur*, & lors ce sera la vraye guerison de l'Estat, n'y ayant rien plus necessaire en ce monde, que de bons officiers doüés de science & sagesse, afin de biẽ conduire & ordonner la vie humaine à sa propre & heureuse fin, & lesquels seront curieux de rapporter tout leur soin & industrie, pour la conduicte d'icelle, au bien & vtilité publicque, afin d'en remporter aussi pour eux mesmes, vne loüange, gloire, & reputation immortelle.

FIN.